

Ipsaque lux animi, te solam in vota vocabo,
Incute vim dictis propriamque ulciscere causam.

Il n'a pas moins d'enthousiasme pour Descartes que Lucrèce pour Épicure :

Quo nomine dicam
Naturæ genium, patriæ decus, ac decus ævi
Cartesium nostri, quo se jactabit alumno
Gallia fœta viris ac duplicis arte Minervæ,
Ante suos tacitura duces ac fulmina belli
Quam veri auctorem eximium mentisque regendæ.

(LIVRE VIII, v. 55.)

Comme Fontenelle et Mairan, il soutient la physique de Descartes contre Newton, le plein contre le vide, et l'idée claire de l'impulsion contre l'attraction qu'il traite de qualité occulte (1). Citons encore Mairan : « Zélé cartésien par choix, par habitude, et même par principe de religion, le newtonianisme, tel qu'il le concevait, lui avait toujours paru dangereux par sa conformité avec les points fondamentaux de la physique d'Épicure. Mais on lui a reproché de s'étendre beaucoup trop longuement sur la physique d'Épicure, tandis qu'il ne fait qu'une brève et superficielle critique de Newton. Le vide, l'espace éternel et infini, parsemé seulement d'atomes ou de corpuscules indivisibles qui s'y meuvent par eux-mêmes, et dont la rencontre produit le monde, les générations spontanées, le hasard maître du monde, voilà les monstres épicuriens que combat un peu trop longuement le cardinal de Polignac. De la réfutation du vide et des atomes il passe à l'origine du mouvement. Le mouvement n'étant pas essentiel à la matière, il en déduit l'existence d'un premier moteur. C'est à la démonstration de l'existence de Dieu qu'il fait aboutir la physique, comme toute la métaphysique.

Le cinquième chant où il traite de la spiritualité de l'âme,

(1) Daguesseau reproche au poème du cardinal de Polignac de faire intervenir la religion dans la question du plein et du vide et d'avoir faiblement réfuté Newton. (Lettre 4, t. XII des Œuvres, édition de 1783.)

de sa distinction d'avec le corps, de son unité, qui la rend indestructible à tout agent naturel, semble une traduction des *Méditations* en vers latins. Il combat d'abord Spinoza, qui fait de l'étendue et de la pensée les modes d'une même substance, et ensuite Locke, qui prétend que, dans l'ignorance où nous sommes de la nature de la matière, il nous est impossible d'affirmer que Dieu ne pourrait la faire penser. Au-dessus des idées qui viennent des sens, il en admet d'autres qui viennent de l'entendement pur :

Quanquam ergo fateor cognosci plurima sensu,
Plurima sunt etiam quæ pura mente videntur.

(CHANT V.)

D'ailleurs, comme Malebranche, Bossuet et Fénelon, il croit que nous ne pouvons voir le fini que par l'infini dont il est la privation :

Neque ipse
Finiti quidquam caperes, nisi semper adesset
Nota infiniti teque illustraret imago,
Ut tenebras nemo, nisi noto lumine, nosset ;
Namque infiniti tantum est absentia finis,
Qui monstrat non id quod adest, sed plurima deesse.

(CHANT IX.)

Il revient dans le neuvième chant à cette sagesse qu'il invoque au début de son poème. Il y a en nous, dit-il, une raison innée, *est ratio nobis innata*, exemplaire et règle du vrai et du juste absolus. Mais quelle est cette loi et quelle est cette raison ? Selon le cardinal de Polignac, comme selon Malebranche, c'est la raison et la volonté de Dieu même. L'écouter, c'est écouter la voix même de Dieu.

Lex igitur primæva Dei mens atque voluntas,
Et legem hanc sentire Deum est audire loquentem.

A Dieu seul il donne l'action, ne nous laissant en partage que le désir, ce qu'il exprime en un seul vers :

Illius efficere est, nostra est optare facultas.

Il accuse Spinoza d'avoir renouvelé la doctrine insensée de Straton, d'avoir fabriqué un Dieu, amalgame confus de toutes choses, d'avoir appelé le monde un Dieu, pour se dispenser d'admettre un Dieu souverain de l'univers, comme si l'édifice et celui qui l'a élevé n'étaient qu'une seule et même chose :

Vesana Stratonis

Restituit commenta suisque erroribus auxit
Omnigeni Spinoza Dei fabricator, et orbem
Appellare Deum, ne quis Deus imperet orbi,
Tanquam esset domus ipsa, domum qui condidit, ausus.

Le sixième chant est consacré à la question de l'âme des bêtes. Le cardinal de Polignac penche évidemment vers le machinisme ; toutefois il évite de se prononcer d'une manière absolue : « Tout cartésien qu'il était, dit Mairan, il n'avait jamais été bien décidé sur ce point ; il sentait parfaitement les avantages du pur machinisme des bêtes, et combien on aplanissait par là de difficultés ; mais il voyait en même temps ce machinisme exposé à de grandes objections. Le parti qu'il avait coutume de prendre dans ce conflit de sentiments contraires était de montrer que, dans l'un et l'autre cas, la spiritualité de notre âme n'en était pas moins certaine... C'est aussi le parti qu'il prend dans son poème. » En effet, il expose l'une et l'autre hypothèse, enrichissant sa matière, sous forme d'objection, de tout ce que l'histoire naturelle apprend de plus curieux sur les mœurs, les ruses et l'industrie des animaux ; mais il s'en tient à cette conclusion, qui est aussi celle de Fénelon dans le *Traité de l'existence de Dieu*, que l'un et l'autre système fait également éclater la grandeur et la sagesse de Dieu : Bougainville, le traducteur en français de l'*Anti-Lucrèce*, n'a

Quæ sive carentia sensu

Sive instructa putes, mirare et numen adora (1).

(1) Voltaire lui reproche de citer des traits fabuleux de l'intelligence des bêtes pour conclure en faveur de l'automatisme, voir dans les *Œuvres de Louis Racine*, en 6 vol., Paris 1808, au II^e vol. p. 47, une lettre où le cardinal répond à Louis Racine qui l'avait consulté sur cette question à l'occasion de ses deux épitres sur l'âme des bêtes.

pas dit, sans une grande exagération, que ce poème ne serait pas désavoué par Virgile, mais il n'exagère rien en affirmant qu'il ne serait pas désavoué par Descartes. C'est en effet la philosophie de Descartes que le cardinal oppose comme nous l'avons vu, aux doctrines renouvelées de Lucrèce.

A côté du cardinal de Polignac, voici un autre personnage non moins célèbre, le chancelier Daguesseau, qui mérite aussi une place dans l'histoire du cartésianisme du dix-huitième siècle. C'est lui qui le premier a cherché à appliquer la philosophie de Descartes et de Malebranche aux principes de la jurisprudence. Il est vrai que le grand ouvrage de Domat, *des Lois civiles dans leur ordre naturel* (1), a précédé la publication des *Méditations métaphysiques sur les vraies et les fausses idées de la justice*, qui n'ont paru qu'après la mort de Daguesseau (2). Mais c'est Daguesseau qui, quoique jeune encore, avait aidé Domat de ses conseils et lui avait persuadé de chercher en Dieu le principe des lois civiles (3). Dans sa *Première instruction* à son fils, il le félicite de trouver tout fait ce précieux ouvrage, qu'il a vu croître, dit-il, et presque naître en ses mains par l'amitié que l'auteur avait pour lui.

Magistrat philosophe, il ne sépare pas l'étude de l'éloquence et des lois positives de celle de la philosophie dans les belles instructions qu'il donne à son fils et au barreau tout entier (4). La *Méthode* de Descartes, le dernier livre de l'*Art de penser*, le sixième de la *Recherche de la vérité*, voilà les modèles qu'il propose au jeune avocat (5).

(1) Paris, 1694, 3 vol. in-4.

(2) Daguesseau est né en 1668 et mort en 1750. Consulter le *Chancelier Daguesseau*, par M. Francis Monier, in-8, 1860.

(3) Voir l'Examen critique, à la suite des *Méditations* de Daguesseau.

(4) *Instructions sur les études propres à former un magistrat*, I^{er} vol. des *Œuvres complètes*, édition de 1759, en 13 vol. in-4°. Voir aussi dans ce même volume le *Discours sur la connaissance de l'homme*, auquel il avait d'abord donné pour titre, dans la première édition de ses *Discours* (Amst., 1756), *Union de la philosophie et de l'éloquence*.

(5) 4^e Instruction.

« Entre tous les ouvrages où l'on peut trouver des exemples d'une méthode parfaite, les *Méditations* de Descartes et le commencement de ses *Principes* peuvent tenir le premier rang. Il a été également le maître et le modèle de ceux mêmes qui l'ont combattu, et l'on dirait que ce soit lui qui ait inventé l'art de faire usage de la raison. Jamais homme, en effet, n'a su former un tissu plus géométrique et en même temps plus ingénieux et plus persuasif, de pensées, d'images et de preuves, en sorte qu'on trouve en lui le fond de l'art des orateurs joint à celui du géomètre et du philosophe (1). » Dans une lettre où il défend éloquemment la métaphysique contre un de ses détracteurs, il parle encore avec plus d'enthousiasme de Descartes et des *Méditations*. « Quand la métaphysique n'aurait servi qu'à produire les six *Méditations* de Descartes, ne devriez-vous pas lui adresser cette invocation de Cicéron : *O vitæ philosophia dux, o virtutum indagatrix expultrixque vitiorum* (2) ! »

Il recommande aussi et loue Malebranche, tout en le plaçant à une grande distance au-dessous de Descartes. « Mais comme Malebranche a su joindre l'imagination au raisonnement, ou, si l'on veut, le raisonnement à l'imagination qui dominait chez lui, la lecture de ses ouvrages peut être avantageuse à ceux qui se destinent à un genre d'éloquence où l'on a souvent besoin de parler à l'imagination pour faire mieux entendre la raison. Ce n'est donc pas ce qui est du ressort de la pure métaphysique que l'on doit chercher dans le P. Malebranche : mais ce qui a le plus de rapport à la morale, comme plusieurs chapitres du livre de la *Recherche de la vérité*, où il traite de l'imagination, le livre de l'Imagination et celui des Passions, ou, si l'on veut, quelque chose qui soit encore plus travaillé, ses *Entretiens métaphysiques*, qu'on peut regarder comme son chef-d'œuvre, soit pour l'arrangement des idées, soit pour le style

(1) 4^e Instruction.

(2) Lettre 6^e sur la substance, t. XII.

et la manière d'écrire (1). » Il dit ailleurs du même auteur : « Ce n'est certainement pas un auteur sans défaut, mais où sont ceux qui n'en ont point, mais il n'est pas aussi sans vertu (2). » Enfin, dans une autre lettre à propos du traité de l'*Infini créé*, il dit encore : « Il faut avouer qu'au milieu de plusieurs bonnes choses il est échappé à ce philosophe non-seulement des expressions, mais les dogmes philosophiques dont on peut abuser aisément pour soutenir une partie des raisonnements qui sont dans le traité de l'*Infini créé* (3). » Néanmoins, malgré ces réserves à l'égard de Malebranche, nous reconnaitrons dans Daguesseau plus d'une trace de ses doctrines. Rappelons que son zèle cartésien l'a égaré, comme chancelier, jusqu'à refuser le privilège à des ouvrages newtoniens.

Il s'était préparé à Descartes et à Malebranche par Platon, qui, depuis sa jeunesse, avait été, avec Cicéron, son auteur favori. Il encourage l'abbé Sallier à faire une édition complète des œuvres de Platon dont il lui donne le plan (4). Lui-même il avait traduit le *Criton*, et l'on trouve quelque trace de cette étude assidue de Platon dans ses *Méditations*.

L'origine de l'idée de justice, les fondements de la morale et du droit, voilà la question métaphysique qui a occupé, et qui devait occuper par-dessus toutes les autres, l'esprit d'un jurisconsulte philosophe. Tel est l'objet de

(1) 4^e Instruction.

(2) Lettre 6^e, t. XII.

(3) Lettre 9^e, t. XII.

(4) « Je serais très-content si nous avions une édition en grec et en latin d'un petit volume in-8, en beaux caractères et dont le texte fût revu avec une extrême diligence. Je souhaiterais aussi qu'on corrigât les endroits qui ont besoin d'être retouchés dans la traduction de Marsile Ficin, et qu'au lieu d'argument on mit à la tête de chaque dialogue une analyse courte et serrée qui fit sentir toute la méthode et tout l'artifice du dialogue : enfin, si de toutes ces analyses particulières on pouvait en former une générale qui fût comme un tableau de toute la doctrine de Platon dirigée par ordre et par matière, je ne verrais rien de plus à désirer pour la satisfaction du public. » Lettre 29, t. XII.

ses *Méditations métaphysiques sur les vraies ou les fausses idées de la justice* (1), ouvrage posthume et malheureusement inachevé. De là, sans doute, beaucoup de répétitions et de longueurs, quoique, comme Arnauld, il affecte souvent les formes du syllogisme et une marche géométrique. Cependant la forme de l'ouvrage se recommande en général par une diction pure et harmonieuse, par la facilité et l'abondance, par une foule de traits ingénieux, d'exemples, d'images et de citations heureuses qui reposent agréablement l'esprit du lecteur.

Daguesseau se propose de réfuter un de ses amis, M. de Valincourt, qui louait fort le système de Hobbes et qui avait publié des Dialogues pour prouver que la raison, par ses forces et sans le secours de la foi, ne peut discerner le juste de l'injuste (2). Il prend contre Valincourt le parti de la raison humaine et de la philosophie, et, tout en rendant hommage à sa piété et à la sainte jalousie qu'il témoigne pour la loi divine, il le blâme sévèrement de se plaire à rabaisser et à décrier la loi naturelle, comme si Dieu n'était pas également l'auteur de l'une et de l'autre, comme s'il n'avait pas à craindre de prêter des armes à ceux qui ne nient la loi naturelle que pour dispenser la raison de la peine de combattre contre la passion. Il veut donc prouver que nous trouvons en nous, indépendamment de la foi, une connaissance claire et certaine de la justice. Y a-t-il une telle justice, nous avons une mesure commune de tous nos devoirs, une règle sûre, suivant laquelle nous devons travailler à notre perfection et à celle des autres. Si, au contraire, il n'y en a pas, la mesure de

(1) Voici le titre complet : « Où l'on essaye d'éclaircir et de résoudre cette question importante, si l'homme trouve en lui des idées naturelles du juste et de l'injuste, et si c'est par la conformité avec ces idées qu'il juge de la justice ou de l'injustice des actions morales, ou seulement par la conformité de ces actions avec la volonté positive d'un supérieur légitime et nécessaire, ou avec le désir naturel de sa conservation. » Les *Méditations* remplissent tout un volume in-4°, qui est le t. XI de ses Œuvres.

(2) Troussel de Valincourt, membre de l'Académie française et secrétaire-général de la marine, janséniste, ancien ami de Boileau et de Racine, mort en 1730.

nos devoirs devient incertaine, la règle est douteuse, il n'y a plus ni vices ni vertus, ni ordre ni désordre, et nous vivons tous au hasard dans le sein des ténèbres. Ni les lois positives, ni le désir naturel de la conservation ne peuvent tenir lieu de cette justice éternelle.

Contre les philosophes qui la nient, Daguesseau invoque le témoignage d'une foule de sages anciens et modernes, de jurisconsultes, de législateurs, de nations policées qui nous crient qu'il y a une justice naturelle, une loi du genre humain, dont les premiers principes sont connus par eux-mêmes de tous les hommes, comme des axiomes de la géométrie. En vain on objecte les doutes, les contradictions des peuples et des individus au sujet de la justice et la pratique du commun des hommes, pour prouver qu'il n'y a pas de devoir universellement reconnu. De ce que les hommes qui se servent mal de leur raison n'aperçoivent pas l'idée de justice, peut-on conclure que ceux qui s'en servent bien ne l'aperçoivent pas davantage? Prétendre qu'il n'y a point d'idée de justice parce que les hommes sont souvent injustes, c'est raisonner comme si on disait, les hommes tombent souvent dans l'erreur, donc ils n'ont pas l'idée de la vérité.

Daguesseau, pour remonter jusqu'aux principes, passe par la métaphysique avant d'arriver à la morale, qui en dépend. Il traite de la liberté, du principe de la certitude et de la vérité, de l'origine de nos connaissances, de la distinction des idées acquises et des idées innées, de Dieu, de la connaissance qui lui est propre, de sa perfection, de son bonheur, de son amour, dans leurs rapports nécessaires avec les fondements de la morale, non-seulement en disciple de Descartes, mais aussi en disciple de Malebranche. La liberté lui paraît un sentiment dont aucune subtilité ne peut affaiblir l'évidence. Mais comment la concilier avec les causes occasionnelles et avec le principe de Malebranche, que Dieu fait tout en nous, c'est-à-dire comment expliquer que, Dieu faisant tout, l'homme néanmoins fait quelque chose? « En parcourant, dit-il, tous les

degrés par lesquels je passe pour arriver à la connaissance claire et certaine de la vérité, je trouve que tout ce qui est de moi et m'appartient réellement est le désir ou la capacité de désirer dans tel degré qu'il me plaît, avec le secours de l'opération de Dieu qui augmente mes désirs, selon mes désirs mêmes, qui, à leur occasion, me présente de nouveaux objets, par lesquels ils s'enflamment de plus en plus jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à jouir de la vérité. Il est donc vrai que je fais quelque chose et que Dieu fait tout (1). »

Mais si la justice, en tant que précepte, suppose la liberté, elle suppose, en tant que vérité, la certitude de nos connaissances en général. Daguesseau recherche donc, dans la quatrième méditation, ce que c'est que vérité et certitude. Comme il faut juger de la copie par l'original, il remontera d'abord jusqu'à la source du vrai pour le contempler au sein de la Divinité même, « ayant une inclination naturelle à suivre l'opinion de ces philosophes qui prétendent que c'est dans l'infini que nous découvrons le fini. » Dieu voit dans son essence les idées de tous les êtres et de toutes les manières d'être possibles. Sa connaissance, toujours pleinement claire et parfaite, est une vision complète et immédiate de toutes choses. Telle est la source où Daguesseau puise l'idée et la définition d'une connaissance vraie : « une connaissance claire et parfaite de ce qui est. » La connaissance du vrai doit en effet conserver le même caractère, soit qu'on la considère dans sa perfection originale, au sein même de Dieu, soit qu'on la considère dans les intelligences créées, quoiqu'il y ait une distance infinie entre le faible rayon qui éclaire notre esprit et la plénitude de la lumière qui est en Dieu.

Mais l'évidence ne peut-elle nous tromper ? Daguesseau, répond, comme Descartes et Malebranche, aux objections des pyrrhoniens contre l'évidence. Ce n'est pas l'évidence

(1) 3^e Méditation.

réelle, mais la vraisemblance qui seule nous trompe. Demander une autre preuve de l'évidence que l'évidence elle-même, c'est demander quelle est la lumière qui nous fait voir le jour. La force de l'évidence paraît précisément en ce qu'elle ne peut être prouvée que par elle-même, c'est-à-dire, en ce qu'elle n'a pas besoin de preuve pour être prouvée et qu'elle se suffit à elle-même. Si nous nous trompions en suivant la seule lumière que Dieu nous ait donnée, Dieu serait la cause de notre erreur, Dieu se serait joué de sa créature. En effet la plus légère attention sur nous-mêmes suffit à nous faire sentir que ce n'est pas nous qui sommes notre lumière, et que Dieu est la lumière de notre esprit, comme le soleil est la lumière de notre corps.

Après s'être assuré de l'existence de la vérité et de son criterium, il recherche si, indépendamment des vérités d'expérience, il n'y a pas des vérités connues naturellement qui soient comme un don de Dieu à tous les hommes. Il distingue des connaissances innées et des connaissances acquises, qui toutes viennent également de Dieu, et ne diffèrent entre elles que par la manière dont elles nous sont données : « Dieu, lumière éternelle de toutes les intelligences et souverain modérateur des esprits comme des corps, m'affecte par des idées ou par des sentiments à l'occasion des objets que j'aperçois ou des désirs que je forme dans mon âme ; il excite mon attention, et mon attention excitée obtient de lui ce secours, et, si j'ose le dire, l'illumination nécessaire pour me conduire de clarté en clarté jusqu'à un certain terme où mon esprit est frappé d'un sentiment qui le fixe et qui éteint en lui le désir de voir, parce qu'il voit ce qui est et qu'il possède ce qu'il désire (1). » Toutes les idées ont ce caractère commun d'être données par Dieu, mais elles se distinguent les unes des autres par des caractères particuliers. Les idées innées sont comme un apanage de notre nature, un bien gratuit

(1) 5^e Méditation.

distribué à tous quand elles sont nécessaires ; c'est, dit ingénieusement Daguesseau, le talent dont Dieu fait, pour ainsi dire, l'avance à notre raison en nous imposant l'obligation de le faire valoir. Universalité, certitude inébranlable, même sans la compréhension claire de tout ce qu'elles contiennent, tels sont les seuls caractères essentiels d'une idée innée. Ce sont, d'après Daguesseau, les adversaires des idées innées qui veulent perfidement leur imposer d'autres caractères, qui veulent qu'elles représentent parfaitement leur objet, qu'elles soient ineffaçables, invincibles, incapables d'altération et d'affaiblissement, afin d'en avoir meilleur marché.

Il distingue, d'ailleurs, deux ordres de vérités innées ; les unes toujours distinctement aperçues par la conscience, et revêtues d'une clarté invincible et permanente, les autres douées de certitude et d'universalité, mais pas toujours aperçues par la conscience. Après avoir réfuté, non sans quelque diffusion, les arguments de Locke contre les idées innées, il en donne une énumération confuse dans laquelle il mêle des idées primitives avec des idées composées, des principes empiriques, et même des instincts, avec des principes réellement rationnels et absolus. Ainsi, parmi les vérités innées du premier ordre, il met la connaissance de notre existence, la conscience de toutes les modifications de notre âme, le sentiment de la conservation, l'amour de la béatitude, le sentiment de notre liberté, et enfin la connaissance du monde visible : « Malebranche, ayant, dit-il, prouvé en cent manières différentes qu'il faut éternellement en douter, ou concevoir que Dieu seul nous l'apprend. »

Quant aux vérités du second ordre, il les rapporte les unes à ce qui est sensible, comme les jugements naturels de distance et de figure qui accompagnent la perception, les autres à la connaissance du vrai, comme l'amour de la vérité et la foi à l'évidence, sentiments innés et universels, d'autres enfin à la cause même de l'existence, comme ces deux principes, que rien n'est sans raison, et qu'il n'y a

pas d'effet sans cause, où l'on reconnaît, dit-il, la vive et agissante impression du créateur. Du second principe il voit naturellement découler la croyance à l'existence de Dieu, alors même qu'on n'admettrait pas une idée innée de Dieu, d'où il conclut contre Locke, que tous les hommes, même les sauvages, ont la connaissance de Dieu. Il admet encore des principes innés relatifs à la conservation de notre être, tels que le désir de la conservation, avec ce droit de repousser la force par la force, dont Cicéron a dit, *non scripta, sed nata lex*, le désir de domination, le désir d'estime.

Ensuite il recherche de quelle espèce est l'idée du juste et de l'injuste. Est-elle vraiment innée, évidente par elle-même à tous les hommes, ou évidente, du moins pour ceux qui la considèrent avec attention, ou enfin n'y a-t-il rien de réel dans cette idée que la conformité ou l'opposition d'un jugement, d'un sentiment ou d'une action avec le désir de notre conservation, ou avec une loi positive, établie par un supérieur légitime ? D'abord il analyse ce désir de la conservation, ou cette inclination fondamentale qui nous porte continuellement à l'être et au bien-être. Il semble ici vouloir démontrer que l'amour-propre éclairé, et non corrompu par la passion, est un législateur parfait et universel. Serait-il donc infidèle au principe qu'il a d'abord proclamé, et après avoir démontré la nécessité de fonder la morale sur une loi absolue de justice, après avoir réfuté les objections contre l'existence de cette loi, voudrait-il la mettre à l'écart et fonder sur l'amour-propre éclairé le code entier de la morale, de même que l'avaient fait avant lui quelques cartésiens du dix-septième siècle, tels que Régis en France et Welthuysen en Hollande ? Daguesseau ne nous paraît pas coupable d'une pareille contradiction. Il établit la conformité entre ce que l'amour-propre éclairé nous conseille et ce que la justice nous commande, mais il ne confond pas ces deux principes l'un avec l'autre. Autre chose est de prouver, comme il le fait, que l'amour-propre n'est pas l'ennemi des devoirs, autre

chose de les en faire dériver comme de leur principe. Il a voulu d'abord combattre Hobbes sur son propre terrain, avec ses propres principes, en s'inspirant de cette pensée de Domat : « Qui croirait que d'une aussi méchante cause que notre amour-propre, et d'un poison si contraire à l'amour mutuel, qui devait être le fondement de la société, Dieu en ait fait un des remèdes qui la soutiennent? » Voici, d'ailleurs, ce que dit Daguesseau lui-même à la fin de la dixième Méditation, à laquelle s'arrête l'ouvrage inachevé : « Mais après tout ne saurais-je entrer dans le sanctuaire de la justice que par la porte de mon amour-propre? Ne peut-il pas m'être permis de l'étudier, de la contempler en elle-même, et d'en découvrir la nature par des idées claires, lumineuses, indépendamment des dispositions et des mouvements que l'amour-propre de moi-même m'inspire pour mon véritable bonheur? C'est le dernier point que je dois approfondir dans ma Méditation suivante. » Malheureusement cette Méditation n'existe pas. « Il entrerait encore, disent les éditeurs, dans le plan de M. Daguesseau, de montrer qu'indépendamment de nos intérêts et de nos opinions, il existe un ordre supérieur, une règle éternelle... Cette importante partie de son plan est malheureusement restée sans exécution. Il n'en existe que des matériaux épars, qui font entrevoir son dessein et doivent causer bien des regrets. » Enfin l'auteur du *Jugement critique*, publié à la suite des *Méditations*, nous apprend aussi que Daguesseau devait prouver qu'indépendamment de nos intérêts et de nos opinions, il y a un ordre éternel, immuable qui est Dieu. Regrettons donc avec lui que ce *Traité de métaphysique et de morale* n'ait pas été conduit à sa perfection.

Ainsi la morale de l'amour-propre éclairé n'était pour Daguesseau qu'une sorte d'initiation à celle de la justice absolue. Il se proposait, pour reproduire ses expressions, d'entrer ensuite dans le sanctuaire de la justice par une autre porte que celle de l'amour-propre, de contempler en elle-même cette justice absolue, qu'il avait défendue con-

tre Locke, dans ses premières Méditations, et de fonder toute la morale, comme Malebranche, sur un ordre immuable qui est Dieu même. Thomas, dans son éloge, a donc raison de dire : « Je crois le voir élever d'abord ses regards vers la Divinité, pour y contempler la justice telle qu'elle est dans sa source, uniforme, immuable, éternelle, descendre de là jusqu'aux lois des hommes et les juger sur ce modèle sublime. » Quoi qu'il en soit, nous avons réparé une injustice ou un oubli à l'égard de Daguesseau, en lui faisant une place parmi les meilleurs représentants de la tradition cartésienne dans le dix-huitième siècle.